

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 746

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 15, après le mot :

« maritime »,

insérer les mots :

« nationaux et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les recommandations et propositions du Haut Conseil ne doivent pas concerner seulement les émissions de gaz à effet de serre du transport aérien et maritime international, mais aussi les émissions de gaz à effet de serre résultant de l'usage national de ces modes de transport.

Par conséquent, le présent amendement vise à ce que le rapport du Haut Conseil comporte des recommandations et propositions sur « les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports aéronautique et maritime nationaux et internationaux ».